Tout ce qu'il faut savoir sur...

Le SYMBORD:

Quelles missions, avec quels moyens?

Le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné:

Son rôle, ses grandes orientations, sa mise en oeuvre...



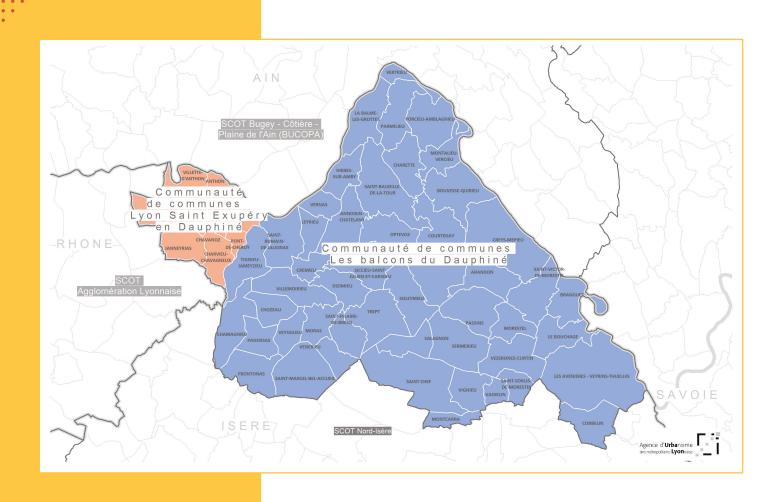


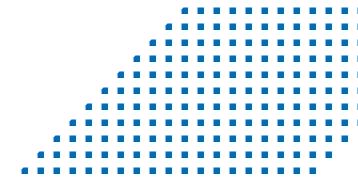


La vocation du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné est d'aider les élus à définir le projet stratégique d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 2040 et d'assurer sa mise en œuvre.

Pour cela, le SYMBORD porte un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).**

Ses adhérents sont les Communautés de communes les Balcons du Dauphiné et Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné, soit 53 communes et environ 105 000 habitants.





LE SCOT QU'EST CE QUE C'EST?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire, pour les 15 à 20 ans à venir.

C'est un projet d'avenir qui assure la cohérence des politiques publiques d'urbanisme en intégrant les objectifs des politiques publiques nationales de l'Etat et ceux des politiques régionales (SRADDET) . Il n'est pas un simple document mais un outil « vivant » et opposable, qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

POURQUOI UN SCOT EN BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINÉ ?

Parce que le bassin de vie d'un habitant lorsqu'il travaille, étudie, consomme, ou encore se divertit, va bien au-delà du périmètre de sa commune ou même de sa communauté de communes, il est nécessaire d'appréhender les politiques de développement à une échelle plus large.

C'est pourquoi le périmètre du SCoT, qui définit le cadre d'une politique cohérente en matière de logement, de cadre de vie, d'environnement, d'agriculture, de déplacements, de commerce, de développement économique... est à l'échelle des communautés de communes les Balcons du Dauphiné et Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné.

PAR QUI A ÉT ÉLABORÉ LE SCOT?

En 2007, les élus ont approuvé un premier SCoT.

Après 6 années de mise en œuvre, ils ont décidé de le réviser afin d'intégrer de nouvelles exigences législatives ; d'améliorer son efficacité et d'intégrer un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

La révision du SCoT a été un moment privilégié de réflexion sur le territoire. Il s'agissait pour les acteurs locaux (élus, institutions publiques, citoyens, acteurs économiques...) de travailler ensemble à la définition d'un projet de territoire.

L'approbation finale du nouveau projet politique est revenue aux élus via le Conseil Syndical, après prise en compte des avis des partenaires (état, chambres consulaires, citoyens...). Le SCoT a été approuvé le 3 octobre 2019.



RÉVISION DU SCOT (2012-2019)

33

Réunions de gouvernance (conseils syndicaux / conférence des Maires / Copil)

60

Réunions de production avec les élus (séminaires / ateliers...)

12 Réunions publiques

50

Une cinquantaine de réunions partenariales



Pour assurer un aménagement et un développement durables du territoire, il a été fixé 4 grandes orientations :



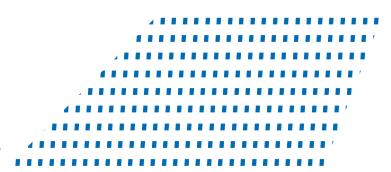
1. UN TERRITOIRE CRÉATEUR DE RICHESSES ÉCONOMIQUES ET D'EMPLOIS

- Maintenir l'économie de proximité
- Permettre aux entreprises présentes de rester compétitives et de se développer
- Tirer parti d'une situation géographique particulière, à proximité des grandes infrastructures de transport et non loin de sites économiques majeurs.
- Un appareil commercial qui joue le jeu de la qualité: Les centralités, lieux privilégiés du développement commercial conciliant proximité et mixité des fonctions.
- Soutenir l'activité agricole qui remplit différentes fonctions
- Le tourisme: source de revenus et facteur d'image.
 Les potentiels dans le territoire sont importants;
 il s'agit de les rendre plus visibles et de structurer l'offre.
- Créer les conditions nécessaires au développement économique et à la croissance de l'emploi
- Définir une stratégie à l'échelle de secteurs de projets
- S'appuyer sur les zones économiques stratégiques
- Améliorer les conditions de circulation et d'accès aux sites économiques
- Développer la desserte numérique.



2. OFFRIR À TOUS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET DURABLE

- Un développement résidentiel qui prend appui sur l'armature urbaine existante: Les polarités de bassin de vie et les pôles relais seront ainsi les lieux privilégiés du développement, en lien avec le niveau d'équipements qui s'y trouve déjà. Néanmoins, les polarités de proximité et les villages continueront également à se développer, à leur mesure.
- Des politiques de l'habitat centrées sur la qualité et l'équilibre des typologies de logements (répondre à tous les besoins).
- Créer les conditions nécessaires au nouveau modèle de développement résidentiel, notamment en matière de capacités d'assainissement et d'alimentation en eau potable.
- Un projet de qualité urbaine décliné à l'échelle des secteurs et de leurs polarités.





3. UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ADAPTÉE AU SYSTÈME DE MOBILITÉ

- Apaiser les centres urbains tout en améliorant le réseau routier existant : les élus ont fait le choix d'identifier quelques projets prioritaires et de les porter collectivement auprès des autorités compétentes.
- Requalifier les axes routiers structurants pour une connexion optimisée au réseau autoroutier national.
- Développer les transports en commun et les modes actifs en lien avec l'armature urbaine. Il s'agit notamment de favoriser la mise en place d'un réseau interurbain à haut niveau de service entre l'est de l'agglomération lyonnaise et Crémieu via l'agglomération pontoise, mais aussi d'améliorer le rabattement vers les gares voisines ou encore de développer le co-voiturage.



4. PRÉSERVER, DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT, LES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES

- Le grand paysage, un bien commun
- Favoriser la biodiversité du territoire en protégeant les corridors écologiques
- Le Rhône et ses affluents, un enjeu environnemental majeur pour le territoire
- Privilégier les activités et usages respectueux de la ressource en eau / Sécuriser l'accès à l'eau potable
- Anticiper les évolutions climatiques et la crise énergétique
- Gérer durablement les ressources minérales
- Améliorer la gestion des déchets
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques





Toutes les pièces constitutives du SCoT sont téléchargeables sur le nouveau site internet du syndicat dans lequel vous naviguerez plus aisément et trouverez une documentation plus complète : www.symbord.fr

Le Document d'Orientation et d'Objectifs est la pièce maîtresse du SCoT contenant l'ensemble des prescriptions et recommandations qui s'appliquent aux documents d'urbanisme.



Le SCoT trouve sa concrétisation dans les PLU, PLH (Programme Local de l'Habitat) et projets urbains.

Les élus communaux et intercommunaux, avec leur compétence urbanisme, doivent l'intégrer dans l'ensemble de ces documents, dans un degré de compatibilité.

POUR AIDER LES ÉLUS, LE SYMBORD:

• ASSISTE LES COLLECTIVITÉS :

- En aidant les communes dans le choix des procédures d'évolution des documents d'urbanisme ;
- En apportant une ingénierie pour la rédaction du cahier des charges et analyse des offres dans le cadre des évolutions des documents d'urbanisme ou pour les projets urbains ;
- En participant aux réunions des personnes publiques associées et aux réunions de travail en commune si besoin;
- En apportant conseil en matière de projets urbains ;
- En organisant des formations auprès des élus et techniciens.
- VÉRIFIE LA COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME: il intervient auprès des communes lors de l'élaboration des PLU, des communautés de communes pour le suivi des PLH, PACAET... et formule des avis motivés sur la compatibilité de ces projets, au regard des orientations du SCoT.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT (DE MARS 2014 À MARS 2020)

44. avis sur des PLU / PLH

avis sur des SCoT 300 Environ 300 réunions techniques en commune et/ou avec les partenaires

100 Une centaine d'avis techniques

- ANALYSE, ÉVALUE: afin de suivre la mise en œuvre du SCoT et d'analyser les effets produits, des outils d'évaluation sont nécessaires.
- **POSITIONNE LE TERRITOIRE**: les dynamiques économiques et sociales se jouent aujourd'hui dans des cadres territoriaux encore plus vastes que nos limites administratives, il est impératif de créer des partenariats solides et pérennes avec nos territoires voisins. À travers la démarche de l'inter-SCoT qui s'est progressivement élargie à l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise, le Symbord reconnait l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun » dans lequel 13 SCoT travaillent avec une volonté politique d'assurer une cohérence, un positionnement commun sur des projets structurants...

INTER-SCOT

comités techniques/an Rencontres des présidents/an

Des productions régulières (chapitre commun, cahier d'harmonisation des SCoT, livret énergie, charte commerciale...)

Des positionnements communs (DTA / SRADDET Auvergne Rhône-Alpes/ Schéma Régional des Carrières / Nœud Ferroviaire Lyonnais...)

COMMENT SAVOIR CE QUE MA COMMUNE DOIT FAIRE?

Les communes doivent être dotées de documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT approuvé le 3 octobre 2019. Elles doivent s'assurer que leur document est compatible ou, le cas échéant, apporter les évolutions nécessaires.

Conscient de la difficulté de la tâche, le conseil syndical a demandé au Symbord de réaliser l'analyse de tous les documents d'urbanisme du territoire au regard de le ur compatibilité avec le nouveau SCoT (toutes thé matiques). Dès le début du nouveau mandat des élus, le Symbord fournira à chaque commune une analyse qui permettra de justifier d'une compatibilité déjà existante ou d'identifier les évolutions nécessaires et le type de procédure à envisager.

LE SCOT, QUI FAIT QUOI?

Le Conseil Syndical est composé de 54 délégués titulaires (et suppléants) désignés par les 2 intercommunalités (proportionnellement à leur population : 14 CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et 40 pour la CC les Balcons du Dauphiné). Il est l'assemblée plénière et délibérante qui se réunit plusieurs fois par an pour prendre les décisions liées à la gestion de la structure et au SCoT.

Le Bureau Syndical (composé de membres désignés par le Conseil Syndical) assure le pilotage politique de la démarche. Il prépare les décisions qui seront prises en Conseil Syndical et émet les avis sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

Le Président a pour rôle d'assurer le suivi particulier des compétences SCoT et la gestion du Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il est épaulé par des Vice-présidents.

Du côté des techniciens, 2 urbanistes accompagnent les élus. Ils sont épaulés par une assistante administrative.

NADÈGE ABON, Chef de projet SCoT: nadege.abon@symbord.fr 07 62 57 57 22

YVON PIQUET, Chargé de mission SCoT: yvon.piquet@symbord.fr 07 62 57 59 11





Je suis élu(e), pourquoi m'investir dans le SCoT?

- Pouvoir réfléchir et imaginer le territoire à 20 ans
- Échanger / partager avec les autres élus
- Débattre, trouver des consensus pour peser collectivement sur les décisions

À venir : Guide Pratique : « Pour une maitrise du développement urbain dans la Boucle du Rhône en Dauphiné »

Parce que construire ou autoriser la construction de logements transforme durablement le paysage et le cadre de vie, le Symbord a réalisé « un guide » qui s'inspire des bonnes pratiques présentes sur le territoire.

Cet outil a été conçu à la fois comme un guide pour vos projets urbains et un catalogue de références locales à partager avec vos équipes, vos prestataires, les opérateurs... Il est une invitation à se questionner sur toutes les composantes d'un projet, dans le respect du patrimoine paysager dans lequel il s'inscrit.

Prochainement, ce guide sera remis aux élus, techniciens et partenaires lors d'un événement spécifique consacré à cette question.



Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)

Maison Mestrallet, 19 cours Baron Raverat, 38460 CREMIEU

Directeur de la publication : **Gérald JOANNON**

Pilotage technique et rédaction : Nadège ABON et Yvon PIQUET